



Commune de Villarzel

Séance du Conseil général du 24 juin 2024

Présidence jusqu'au point 5 de l'ordre du jour : Mme Jocelyne Pfander

Présidence dès le point 6 de l'ordre du jour : Mme Nadia Barthlomé

Secrétariat : Mme Marie Rossier

Mme J. Pfander ouvre la séance à 19h30 et salue les membres présents de la Municipalité et du Conseil général.

La Présidente nomme 2 scrutateurs pour la séance, M. Bastian Rossier et M. Flavien Jauquier.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du PV de la dernière séance
3. Démissions, admissions, assermentations
4. Election du bureau du conseil (Président(e), vice-président(e), scrutateurs)
5. Assermentation de Mme Jocelyne Pfander, Municipale.
6. Préavis 1-2024 : Comptes et gestion 2023
7. Préavis 2-2024 : Demande de crédit pour la restauration de la zone de site protégé (ZSP) de Villarzel.
8. Préavis 3-2024 : Demande de crédit pour la modification parcellaire 1018-1087 et autorisation de DDP en faveur de la commune sur la parcelle 1018.
9. Préavis 4-2024 : Arrêté d'imposition.
10. Préavis 5-2024 : Contrôle des séparatifs.
11. Communication des délégués aux associations intercommunales.
12. Communications de la Municipalité
13. Divers et propositions individuelles

L'assemblée rend un Hommage à notre membre disparu M. Georges Barthlomé.

1. Appel

Membres du Conseil : 40 membres sont présents, 7 membres sont excusés.

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

4 sur 5 municipaux sont aussi présents, ainsi que Mme S. Terrin notre boursière.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 08.12.2023

Le document est soumis au vote et adopté à l'unanimité, avec 3 abstentions.

3. Démissions / Admissions / Assermentations :

Démission : Mme Jocelyne Pfander

Admission : Mme Buchwalder Fabienne

4. Nomination du bureau du Conseil selon article 8 du règlement

Election du.de la Président.e, Mme Nadia Barthlomé se présente, elle est élue.

Election du.de la vice-Président.e, Mme Frédérique Imberrechts se présente, elle est élue.

Les scrutateurs actuels Nathalie Hennard et Fabien Spielmann sont réélus, ainsi que leurs suppléants

M. Jean-Marc Schulé et Mme Brigitte Dumasdelage.

5. Assermentation de Mme Jocelyne Pfander, municipale.

Mme Jocelyne Pfander est assermentée par notre nouvelle Présidente Mme Nadia Barthlomé.

M. Max Blaser prend la parole et remercie chaleureusement Mme Pfander pour les années passées au poste de Présidente du Conseil Général.

6. Préavis 1-2024 : Comptes 2023

La parole est donnée à M. Max Blaser : Exercice 2023 particulier, La Municipalité a fait beaucoup de dissolution de réserves, en prévision d'entrer dans le nouveau plan comptable MCH2 au 01.01.2024 d'une manière aussi fidèle que possible de représentation du patrimoine communal.

La marge d'autofinancement* pour 2023 est dans la droite ligne des années précédentes.

Les investissements 2023 sont inférieurs à la moyenne des dernières années, dus principalement aux retards dans les investissements, des projets qui durent en longueur.

La parole est transmise à Mme Sylviane Terrin, boursière :

Chaque membre du conseil général a reçu l'ensemble des comptes et des documents liés aux comptes.

Les comptes ainsi que le bilan sont détaillés et des explications précises sont données, chapitre par chapitre.

Les comptes de fonctionnement 2023 se soldent avec un excédent de revenus de CHF 12'244.69 (aux charges CHF 4'137'744.20 et aux revenus CHF 4'149'988.89).

Il n'y a pas de questions.

Concernant le bilan :

Le Bilan présente un excédent d'actifs : de CHF 12'244.69 (total des actifs CHF 4'712'995.16 et total des passifs CHF 4'700'750.47).

-Placement à terme de CHF 1'000'000.- du 18.10.2023 au 18.04.2024.

-Les comptes du patrimoine administratifs qui figuraient à 1.- ont été épurés, ils sont désormais à 0.-.

-Les bâtiments du patrimoine financier sont restés à 1.-, tous les autres bâtiments (patrimoine administratif) ont été amortis.

Les fonds de réserves, eau, épuration, déchets vont rester en fonds de réserves affectées, tous les autres seront éliminés, voir transférés dans les fonds de réserves budgétaires. Spécificité du nouveau plan comptable MCH2.

M. Blaser prend la parole : L'importance est de profiter de la péréquation pendant qu'elle est encore sous l'ancien système, la nouvelle péréquation sera beaucoup plus simple. Ce sont donc les derniers comptes sous cette forme-là, les comptes 2024 seront fait sous le modèle MCH2.

Il n'y a pas de questions.

M. Patrice Donzallaz : donne lecture du rapport de la commission de Gestion et finances, qui s'est rencontrée le 12.06.2024 en présence de Mme Sylviane Terrin et M. Max Blaser.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 1/2024, tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général adopte les comptes 2023 tel que présentés dans le préavis.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 2-2024 : Demande de crédit pour la restauration de la zone de site protégé (ZSP) de Villarzel.

M. Xavier Nicod :

Demande de crédit de CHF 60'000.- pour la création d'une nouvelle association qui sera dédiée au projet de restauration de la ZSP de l'église de Villarzel, afin de mettre en place d'une structure de recherche de fonds adéquate et faire appel à une agence de communication pour rendre la recherche professionnelle.

M. X. Nicod nous présente l'état actuel de ce projet. En 5 étapes, sur environ 2 à 4 ans.

Estimation chiffrée des travaux à 3 millions CHF, travaux étape par étape et en fonction des fonds levés.

En priorité la restauration de l'église qui coûtera env. 1,2 - 1,3 million CHF.

L'association du 800^e ne peut pas défiscaliser les dons ou les fonds trouvés, de part sa nature.

Il est donc nécessaire de créer une nouvelle association, il est prévu que des membres du Conseil y soient inclus par une commission, pour suivre l'évolution des travaux.

Questions – réponses

Q. Mme Imberechts : Si je comprends bien ces 60'000.- chf serviront à payer un bureau qui nous dira comment faire du démarchage et trouver des fonds ? je trouve ça un peu cher la stratégie.

R. X. Nicod : Oui c'est ça. Chaque donateur potentiel est différent, il faut à chaque fois préparer un dossier de présentation, cela demande du travail de secrétariat, il faut faire visiter le site, montrer ce qu'on doit vendre, etc. C'est effectivement une somme qui peut paraître considérable, mais c'est une somme qui, si on est amené à récolter des fonds, sera vite récupérée.

R. Ch. Schulé : Nous avons passé un après-midi dans une agence spécialisée dans ce type de recherche de fonds et nous avons pris conscience de la tâche, suivant le donateur visé on opère pas de la même manière. Grâce à une agence de communication qui connaît vraiment bien, on pourrait avoir vraiment des plaquettes beaucoup plus ciblées en fonction du donateur potentiel et plus de chance d'obtenir des fonds.

Q. Mme Imberechts : la personne qui va s'occuper de faire vraiment du démarchage se sera le poste de secrétaire ?

R. Ch. Schulé : Oui ils nous ont rendu attentif au poste de secrétariat qui est un gros travail, il faut être très réactif avec les donateurs, il faut leur répondre, leur donner régulièrement des nouvelles, ils ont besoin de savoir où ils mettent l'argent.

Q. Patrice Chételaz : Du coup ces Chf 60'000.- c'est la première partie, mais la Commune prévoit de mettre chf 300'000.- dans l'association, c'est juste ?

R. X. Nicod : Oui la Commune est propriétaire de ce bâtiment, elle se doit de le restaurer, la commune fera en partie quelque part des donateurs.

R. Max Blaser : Le chiffre de restauration global est estimé à chf 3 million. C'est un bâtiment Classé note 1, pour cela il n'y aura soucis à obtenir des subventions de la part du Canton et de la Confédération, Les subventions cantonale Et fédérale devrait atteindre les 20% environ. Mais la commune il faut aussi qu'elle s'engage, pour être crédible par rapport aux donateurs, l'idée est de participer à hauteur d'environ 10% par étape des travaux, et les 70% restants seront financés par des associations, fondations, etc, autres donateurs... Et si nous devons participer qu'à hauteur de 10% pour restaurer ce bien qui est le nôtre et qui doit être restauré, c'est plutôt un bon « deal » pour la commune.

Q. F. Spielmann : Donc ça voudrait dire que la levée de fond devrait être d'environ chf 2'000'000.- ? L'agence de communication qui elle a l'habitude de ça, pense que c'est réalisable ?

R. Max Blaser : Oui l'agence dit non seulement c'est réalisable, mais ayant rencontré et discuté, entre autres, avec M. Philippe Biéler, qui est Président de la fondation pour la Basilique Notre-Dame du Valentin à Lausanne, eux ont récoltés beaucoup plus.

R. Patrice Donzallaz : D'ailleurs ces personnes de la fondation pour la Basilique du Valentin, nous ont rendu attentifs sur le fait de ne pas faire de l'amateurisme, et l'importance de passer par une agence de communication. Et si je peux préciser ces chf 60'000.- « de fond de caisse » serviront à recevoir des fondations au minimum le montant nécessaire à la restauration de l'église, sans compter les subventions et certains donateurs pour la loterie romande.

M. Blaser pour répondre encore à Mme Imberechts : La Commune nous n'aurons pas la mission d'alimenter l'association, c'est à l'inverse l'association qui ira chercher des fonds pour alimenter la Commune.

Q. M. J. Gosteli : *le secrétariat se sera qqun de l'agence de communication ?*

R. X. Nicod : *Non se sera à l'association de trouver un.e secrétaire de l'association, ce ne sera pas l'agence de communication.*

Il n'y a pas d'autres questions.

M. Eric Miéville : *donne lecture du rapport de la commission bâtiments et routes.*

La Commission s'est rencontrée le 12.06.2024, en présence de Mme Schulé, M. Nicod.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 2/2024, tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général adopte le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

Le préavis est accepté avec 1 non et 6 abstentions.

8. Préavis 3-2024 : Demande de crédit pour la modification parcellaire 1018-1087 et autorisation de DDP en faveur de la commune sur la parcelle 1018.

M. Max Blaser présente le préavis que chaque membre a reçu, il précise qu'un DDP est un « droit distinct et permanent », un document qui permet à un bénéficiaire d'avoir tous les droits, pendant une période donnée, comme un propriétaire sur un terrain donné.

Questions – réponses

Q. Est- ce que DDP = droit de superficie ?

R. M. Blaser : *oui c'est ça.*

Q. Mme M.-F. Gosteli : *Est- ce que ce DDP précise ce qu'il advient, qui devient propriétaire après les 90 ?*

R. M. Blaser : *Oui, le DDP précise que au bout des 90 ans la parcelle avec les bâtiments qui sont dessus, revient à l'association Goumaz, ou les autorités en place et l'association s'entendent pour une autre variante. Aucune démolition des bâtiments ne sera exigée.*

M. Miéville : *met-on pas la charrue avant les bœufs ? rien n'est défini ce que nous allons faire de cette place ?*

R. M. Blaser : *Nous avons un avant-projet suffisamment avancé pour dire qu'on va de toute manière refaire la grande salle...etc. Cette zone est en installation publique. D'ailleurs dans les comptes de réserve, nous avons dans notre bilan chf 102'000.- dédié aux abris PC qui devront être redonnés au canton si on ne fait rien avec.*

Q. B. Rossier : *Pourquoi faire un ddp et pas acheter le terrain ? c'est un don ?*

R. M. Blaser : *L'association Goumaz a pour objectif de donner de l'argent, elle a un but de soutien, donc si on achète, l'association a un gros montant qui arrive en une fois, de cette manière-là c'est un revenu assuré pendant 90 ans. L'association Goumaz a d'ailleurs de temps en temps fait des dons en faveur de la commune pour par exemple des places de jeux.*

E. Miéville : *La création de l'association à la base c'était de soutenir les orphelins.*

N. Blaser : *Chaque année nous distribuons un certain montant à des enfants de la région, ou des paroisses environnantes, ou des projets qu'on reçoit parfois ponctuellement juste pour une année.*

Mme Brigitte Dumasdelage : *donne lecture du rapport de la commission ad'hoc « ZIP de Sédeilles ».*

La Commission s'est rencontrée le 12.06.2024, en présence de M. Max Blaser.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 3/2024, tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général accepte, tel que présenté par la Municipalité.

Le préavis est accepté, avec 1 abstention.

9. Préavis 4-2024 : Arrêté d'imposition.

M. Max Blaser. Pas de changement, le taux d'imposition ne change pas et tous les impôts liés à cet arrêté d'imposition.

M. Patrice Donzallaz : donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances.

La Commission s'est rencontrée le 12.06.2024, en présence de M. Max Blaser et Mme Sylviane Terrin.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 4/2024, tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général accepte, tel que présenté par la Municipalité.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

10. Préavis 5-2024 : Contrôle des séparatifs.

M. Renaud Alain, nous présente le préavis et donne des explications précises.

C'est une obligation qui est donnée à la Commune par l'EMB. Elle exige de contrôler ce séparatif des eaux et se base sur une exigence fédérale.

Cette part de 20% de la taxe incombera à la commune, mais sera répercutée sur les factures privées.

Et le montant peut s'avérer élever en fonction des résultats des autres communes, mieux vaut ne pas faire partie des communes qui se partageront ce 20%.

Dans le coût total de 70'000.- chf du préavis, sont englobés tous les bâtiments communaux, donc le schéma le plus défavorable pour la Commune, le service technique va d'ores et déjà étudier les plans de la commune pour exclure d'entrée certaines surfaces qui bénéficie déjà d'une attestation de séparatif.

Nous espérons boucler ces contrôles avant 2026 pour pouvoir exclure un nombre maximal de parcelles de cette contribution.

Questions – réponses

Q. C. Chételat : C'est une mise en pratique embêtante en tant que propriétaire, nous n'avons pas le choix de faire appel à l'entreprise de notre choix, à mon avis si c'est la commune qui commande le travail, c'est la commune qui paie. Et pour les bâtiments vétustes qui ont été achetés en l'état, sans savoir que le séparatif n'existe pas, je ne trouve pas juste que c'est le nouveau propriétaire qui doit payer.

R. A. Renaud : la commune va mandater uniquement pour le contrôle, ensuite pour les travaux de remise en forme le propriétaire aura le choix du prestataire.

Q. A. Miéville : Le contrôle sera pris en charge par la commune ?

R. A. Renaud : Oui de manière globale, le montant du préavis c'est le total des travaux.

Q. Mme Imberechts : Mais dans votre préavis vous dites le contraire, c'est noté que si la maison n'est pas aux normes, le contrôle sera refacturé au propriétaire ?

R. M. Renaud : Oui le contrôle sera refacturé si les normes ne sont pas respectées.

M. G. Morattel : Il faudrait prévoir que le contrôle primaire est pris en charge par la commune, pour toute les maisons.

M. F. Spielmann : La commune mandate, le propriétaire pourrait vouloir une autre entreprise, le contrôle devrait être à la charge de la commune si c'est elle qui mandate.

M. A. Miéville : Pour les maisons qui ne seraient pas en règle, il y aurait 2 contrôles alors ?

M. Max Blaser : le Conseil peut décider que la commune prenne en charge le 1^{er} contrôle, dans le cadre du budget qui est prévu.

M. Alain Renaud : Si nous allons dans ce sens-là, cela signifie qu'une partie des personnes qui ont déjà investi en amont pour être conforme devront contribuer par leur impôt à une partie des contrôles pour ceux qui ne le sont pas, donc il n'y a pas qu'une solution, c'était un choix de la Municipalité de procéder ainsi.

Q. Mme Ch.Moll : on parle de la parcelle ? mais ça part depuis ou ?

R. A. Renaud : Tout ce qui part depuis la chambre jusqu' à la step c'est la commune, si il y a une erreur de la commune.

Mme Ch. Moll : Donc comme nous on va mettre des chambres dans notre parcelle, ça veut dire que c'est depuis la chambre sur notre parcelle, c'est à notre charge, mais depuis notre parcelle ce qui traverse notre champ c'est à la charge de la commune ? On est d'accord ?

M. F. Spielmann : J'aimerais que ce soit noté que ce contrôle, le 1^{er} test, soit entièrement à la charge de la commune.

Q. M. Miéville : Rossens, Sédeilles, Villarzel, on est a priori en tous en séparatif ?

R. A. Renaud : oui a priori, la situation à l'air favorable. Mais les erreurs de raccordement existent.

M. Miéville : parce que si l'erreur est après la chambre de sortie c'est à la commune de corriger, et sur la parcelle c'est le propriétaire.

A. Renaud : c'est ça.

M. M. Blaser propose un amendement de la Municipalité au préavis n° 5-2024, comme suit :

Article 3 :

Les frais inhérents au premier contrôle sont intégralement pris en charge par la commune, que les bâtiments soient conforme ou pas. Les travaux de mise en conformité et le contrôle qui atteste de cette conformité sont à charge des propriétaires.

Il n'y a plus de question.

M. Ch. Goumaz : donne lecture du rapport de la commission des infrastructures.

La Commission s'est rencontrée le 12.06.2024, en présence de M. Alain Renaud.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 5/2024, tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente ouvre le vote pour l'amendement.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

La Présidente ouvre le vote pour le préavis 5-2024 amendé.

Le préavis amendé est accepté, avec 1 abstention.

11. Communication des délégués aux associations intercommunales.

Liste des associations par Mme Nadia Barthlomé

M. Max Blaser est délégué au CCSPA de Payerne, association des communes vaudoises. Tout se passe très bien. Il précise que seulement 12 communes font partie du CCSPA de Payerne et 2/3 des déchets carnés proviennent de communes fribourgeoises, 1/3 des communes vaudoises.

La Municipalité souhaite que les délégués puissent rapporter ce qui se passe dans ces associations intercommunales, lors des différentes assemblées.

M. Cédric Chételat : délégué AISTBV : Il y a de nouvelles communes y ont adhérer, il a fallu engager une personne supplémentaire pour répondre à la charge de travail.

12. Communications de la Municipalité

M. Alain Renaud, Vice-Syndic :

-Un point sur l'eau communale, même si sur les fontaines l'eau est marquée comme non-contrôlée, la Municipalité fait faire une fois par année contrôle, et selon le dernier récent contrôle la qualité de notre eau de source est excellente, pas de germes Escherichia et entérocoques, les germes aérobies sont largement en-dessous de la norme de 300 autorisée. Dureté totale est stable à 34,7°.

- Des travaux de maintenance ont eus lieu sur le réservoir de Sédeilles qui est utilisé pour les fontaines et l'eau agricole. Un tronçon de tuyaux anciens régulièrement bouchés ont été remplacés.
- Projet ArroBroye -> captage de l'eau du lac de Neuchâtel et l'amener jusque dans nos communes, pour l'agriculture. La commune soutien ces réflexions en étant partie prenante pour les terrains communaux.
- Travaux sur le réseau CREB entre Bulle et Romont, devrait apporter des capacités suffisantes pour ces prochaines années.
- Les travaux dans les step de Granges et Châtonnaye sont réduits au minimum pour leur permettre de fonctionner, en attendant que l'on rejoigne l'EMB. Malgré tout la step de Châtonnaye est celle qui a les meilleurs résultats et qui coûte le moins.
- AISTBV, utilise désormais le guichet online CartoBroye, qui est rapidement devenu une référence. L'AISTBV a eu d'excellents résultats cette année, les frais fixes ont été fortement réduits pour les communes, et finalement nous avons surtout payé les prestations réellement utilisées.

M. Xavier Nicod :

- Remerciement à Letizia qui a mis à jour le site, entre autre pour la réservation des salles communales, service désormais disponible en ligne.
- Remarque de Mme B. Dumasdelage sur le fait que l'on ne puisse pas réserver que pour une soirée par exemple, le jour en entier est automatiquement bloqué.*
- SDIS, il y aura demain une séance extraordinaire pour voter un crédit de construction de 10 mio chf, pour la nouvelle caserne de pompiers à Payerne.

M. Max Blaser, Syndic :

- Concernant la ZIP de Sédeilles :
Le Grand Conseil VD devrait voter un crédit pour le subventionnement d'interfaces d'importances cantonale dans le 1^{er} semestre 2025. Le subventionnement de l'interface de Sédeilles recevrait assurément une subvention en cas d'acceptation au grand conseil. Toutefois actuellement les discussions pour la construction du dépôt de bus avec CarPostal sont très difficiles. La Municipalité a la volonté de ne pas mettre en péril les finances et la capacité d'investissement de la Commune pour les prochaines années. On parle plutôt d'un DDP pour l'exploitation du dépôt en faveur de CarPostal.

-Nouvelle Municipale : Mme Jocelyne Pfander, bienvenue ! Cela implique un changement de dicastères, Mme Ch. Schulé reprend le dicastère de M. X. Nicod et Mme J. Pfander reprend celui de Mme Ch.Schulé.

-Lignes de bus Romont-Sédeilles-Payerne : En automne 2023 la Municipalité a été consultée pour les nouveaux horaires de bus prévus pour 2025. La principale nouveauté est de supprimer la déserte de Rossens pour la ligne 561. La Municipalité a donné son accord pour autant que les correspondances demeurent pour les lignes 564 et 462, pour permettre de rejoindre la ligne 561. Cette demande n'a pas été accepté, lors de la publication des nouveaux horaires ce printemps, La Municipalité a écrit à la DGMR en lui demandant de bien vouloir reconsidérer sa position, sachant qu'actuellement il y a à Rossens 17 enfants de moins de 17 ans. Nous sommes actuellement en attente de nouvelles.

B.Dumasdelage : Sans compter l'arrêt de la râpette, et l'arrêt du Cachet, donc plus que 17 enfants.

M. Blaser / X. Nicod : Dans tous les cas les transports scolaires sont assurés. L'ASIPE doit véhiculer tous les élèves entre la 1^{ère} et la 11^{ème} année, donc si ça ne se fait pas par le car, le transport sera organisé par un petit bus. Le problème se posera pour les jeunes qui vont au gymnase ou en apprentissage.

Q. S.Morattel : Quels sont les coûts induits par tous ces transports organisés en mini-bus ?

R. M. Blaser : le volume des coûts n'est pas connu, mais ils ne sont pas pris en charge dans le cadre du déficit de transports. Ces coûts sont à la charge des communes de l'ASIPE., répartis de manière homogènes.

S. Morattel : C'est dommage car ça coûte plus cher alors que les transports sont là.

B. Dumasdelage : D'un côté Sédeilles devient un pôle d'importance cantonale pour Carpostal... mais les 4 arrêts juste à côté seront supprimés. J'ai écrit à Carpostal à ce sujet et j'ai eu la réponse que cette ligne est encore en discussion dans le projet d'horaires et qu'ils nous invitent à écrire aux communes et au canton, donc j'invite tout le monde à écrire à la DGMR.

M. Blaser je vous propose d'ailleurs d'envoyer vos courriers à la Commune et nous nous chargerons de les faire suivre à la DGMR.

F. Imberechts : j'étais atterrée par rapport aux comptages de 1 ou 2 usagers, sans s'intéresser aux écoliers qui forcément seront dans les « viennent ensuite », ça paraît logique qu'il y aura une forte demande et une forte utilisation.

M. Blaser : On est encore dans un processus de consultation, nous espérons que quelque chose puisse aboutir.

Q. Mme M.-F. Gosteli : Pourquoi ne sommes-nous avertis que maintenant, si vous êtes au courant depuis l'automne.

Mme Imberechts : Vous auriez pu effectivement nous avertir plus vite, nous aurions pu réagir plus vite sans être dans l'urgence.

Mme Barthomé Nadia : Nous lis son texte poétique et engagé, inspiré d'un célèbre poème de Jean Villard.

M. Max Blaser reprend ses points des divers :

- TVA sur les factures d'eau, la facturation de la commune atteignant désormais les chf 100'000.- par année, la commune se voit contrainte de devoir facturer la tva de 2,6% aux propriétaires dès l'année 2024. Uniquement sur l'eau potable (consommation, taxes, etc.)

Q. M. J. Gosteli : vous pourrez récupérer la TVA rétroactivement aussi sur les investissements ?

R. S. Terrin : Oui, vous pourrez constater ça l'année prochaine car tout figurera dans les comptes 2024.

M. Max Blaser :

-Améliorations foncières : la demande pour étude envoyée au canton a reçu un préavis favorable à hauteur de 25%, le dossier est transféré ce jour à l'OFA pour subventionnement de 50% de cette étude.

Dicastère de M. Lionel Bussard, absent pour cause de maladie

Informations transmises par M. Blaser :

-Projet de la RC 609 : Suite à la séance d'information de janvier, la Municipalité a envoyé une enquête préalable qui se veut être favorable, il est prévu de mettre le dossier à l'enquête au mois d'août.

La Municipalité espère pouvoir présenter un préavis cet automne pour réalisation des travaux au 1^{er} semestre 2025. (Il est également question de refaire le tapis jusqu'à et à Rossens).

-Concernant la passerelle du Moulin aux ânes : Nous avons reçu tous les devis, les démarches sont en cours pour demander des subventions, et des financements externes.

Mme Christelle Schulé :

-Retour de l'ASIPE : Divers projets de constructions sont en cours qui nécessitent probablement de revoir le plafond d'endettement, les municipalités ainsi que le conseil sera consulté puisqu'il y aura révision des statuts.

-L'arbre des 7 ans, proposé par l'ASIPE : le 2 novembre 2024, la commune va organiser cette activité.

-2 octobre 2024 sortie des aînés.

Remerciements à M. Xavier Nicod

Pour son parcours, établi à Villarzel depuis 2005, Présidence du CG de 2011 à 2016 et Municipal de 2016 à 2024, et son dévouement à la Commune pendant 14 ans.

M. Xavier Nicod prend la parole, sa décision de quitter la Municipalité est surtout pour des raisons professionnelles, et remercie chaleureusement ses collègues. Il rejoindra le Conseil général en tant que conseiller dès la fin de l'année.

13. Divers et propositions individuelles

Agenda :

-pour le Bureau du Conseil : Votations 22.09.2024, 24.11.2024.

-pour le Conseil Général : Assemblée 6 décembre 2024, commissions le 20.11.2024.

Mme Ch. Moll : informe des terrasses de l'été, 6.07, 27.07, 30.08.

Mme N. Hennard : informe samedi 29.06 concert dans la grange chez Kathy et Vincent Ronfard, ouvert à la population.

Mme N. Blaser : Remercie pour la soirée de l'Association culturelle de Villarzel.

Le 1^{er} août sera organisé par l'association culturelle à Sédeilles.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 22h21.

Lu et approuvé

Villarzel le 6 décembre 2024

La Présidente :



Nadia Barthlomé



La secrétaire :



Marie Rossier



le 6 janvier 2025

A. Manion Préfète